



DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

Arrondissement de Nogent le Rotrou

ARRÊTE PORTANT AUTORISATION DE VOIRIE

Nous, Maire de la Ville de LA LOUPE

Vu, la demande de l'Entreprise ERIC CONCEPT ALU 28 – 3 Résidence Les Bois Verts – 28240 SAINT ELIPH en date du **21 mars 2023** tendant à obtenir l'autorisation de stationner un véhicule d'entreprise au droit du n° 6 rue de la Gare, le temps de procéder aux travaux d'agencement de la vitrine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code pénal,

Vu le Règlement Sanitaire Départemental,

Considérant que ce stationnement constitue une gêne pour la circulation de tous véhicules et des piétons,

Arrêté n° 53/2023

ARTICLE 1 : L'Entreprise ERIC CONCEPT ALU 28 est autorisée à stationner un véhicule sur 2 places de stationnement existantes au droit du n° 6 rue de la Gare – 28240 La Loupe, le temps de procéder aux travaux décrits ci-dessus **les lundi 27 et mardi 28 mars 2023**.

ARTICLE 2 : La fourniture, la mise en place, l'entretien et l'enlèvement des barrières et panneaux de stationnement interdit, incomberont entièrement au pétitionnaire.

ARTICLE 3 : Le pétitionnaire à la charge et la responsabilité de la protection et de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par la signalisation routière.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté devra être obligatoirement affiché sur le lieu du chantier de façon visible et sur le véhicule.

ARTICLE 5 : Tout arrêt ou stationnement aux dates et endroits définis au présent arrêté sera considéré comme gênant en référence à l'article R417.10 du Code de la Route.

ARTICLE 6 : Le pétitionnaire devra prévoir un passage sans danger pour les piétons qui ne pourraient pas emprunter les trottoirs, pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 7 : La Gendarmerie, les services communaux et l'intéressé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et dont une ampliation sera adressée aux services départementaux.

Fait à LA LOUPE, le **21 mars 2023**
Certifié exécutoire par l'adjoint au Maire



Pour le Maire,
L'Adjoint au Maire délégué,

Jean-Jacques GLATIGNY

